

**Bureau Syndical du 21 mai 2025**  
**Extrait du Registre des délibérations**

**DELIBERATION N°11-2025**

**Objet de la délibération : Approbation du procès-verbal du 26 mars 2025**

Nombre de membres	
Composant le bureau	14
Membres en exercice	14
Présents physiques	8
Présents par visio-conférence	2
Votants	11
Dont pouvoirs	1

*L'an deux mille vingt-cinq le 21 mai à 10h00, le Bureau Syndical s'est réuni physiquement et par visioconférence à La Rochette, convoqué en date du 15 mai deux mille vingt-cinq par le président en exercice, Monsieur Pierre YVROUD.*

**Membres du Bureau présents :**

M. Philippe BAPTIST 8<sup>ème</sup> vice-président, Mme Bernadette BEAUVAIS 10<sup>ème</sup> vice-présidente (Visio), M. Jacques DELPORTE 2<sup>ème</sup> vice-président, M. Didier FENOUILLET 6<sup>ème</sup> vice-président, M. Pascal FOURNIER 4<sup>ème</sup> vice-président (Visio), M. Michel GARD 3<sup>ème</sup> vice-président, M. Jacques ILLIEN 7<sup>ème</sup> vice-président, Christophe MARTINET 9<sup>ème</sup> vice-président, Mme Claude RAIMBOURG 5<sup>ème</sup> vice-présidente, M. Pierre YVROUD président.

**Membres du Bureau excusés :**

Mme Stéphanie AUZIAS 11<sup>ème</sup> vice-présidente  
Mme Claire CAMIN 12<sup>ème</sup> vice-présidente  
M. Frédéric MOREL 13<sup>ème</sup> vice-président

**Asseseurs présents :**

M. Julien AGUIN, 5<sup>ème</sup> assesseur

**Asseseurs excusés :**

M. Freddy BODIN, 3<sup>ème</sup> assesseur  
M. Michel DUBARRY, 2<sup>ème</sup> assesseur  
M. Gilles DURAND 1<sup>er</sup> assesseur  
M. Pascal MACHU, 4<sup>ème</sup> assesseur

**Pouvoir**

M. Christian POTEAU 1<sup>er</sup> vice-président a donné pouvoir à Monsieur Pierre YVROUD

Secrétaire de séance : M. Julien AGUIN

Date de la convocation
15/05/2025

Date d'affichage
27/05/2025

Le procès-verbal de la séance du 26 mars 2025, qui a été transmis à chacun des membres du Bureau syndical, n'appelle aucune observation de leur part.

**Après en avoir délibéré,**

**Le Bureau syndical, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :**

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 26 mars 2025.

**Bureau Syndical du 21 mai 2025**  
**Extrait du Registre des délibérations**

**DELIBERATION N°12-2025**

**Objet de la délibération : Adoption de la charte « espaces publics résilients » d'Ensemble 77**

Nombre de membres	
Composant le bureau	14
Membres en exercice	14
Présents physiques	8
Présents par visio-conférence	2
Votants	11
Dont pouvoirs	1

*L'an deux mille vingt-cinq le 21 mai à 10h00, le Bureau Syndical s'est réuni physiquement et par visioconférence à La Rochette, convoqué en date du 15 mai deux mille vingt-cinq par le président en exercice, Monsieur Pierre YVROUD.*

**Membres du Bureau présents :**

M. Philippe BAPTIST 8<sup>ème</sup> vice-président, Mme Bernadette BEAUVAIS 10<sup>ème</sup> vice-présidente (Visio), M. Jacques DELPORTE 2<sup>ème</sup> vice-président, M. Didier FENOUILLET 6<sup>ème</sup> vice-président, M. Pascal FOURNIER 4<sup>ème</sup> vice-président (Visio), M. Michel GARD 3<sup>ème</sup> vice-président, M. Jacques ILLIEN 7<sup>ème</sup> vice-président, Christophe MARTINET 9<sup>ème</sup> vice-président, Mme Claude RAIMBOURG 5<sup>ème</sup> vice-présidente, M. Pierre YVROUD président.

**Membres du Bureau excusés :**

Mme Stéphanie AUZIAS 11<sup>ème</sup> vice-présidente  
Mme Claire CAMIN 12<sup>ème</sup> vice-présidente  
M. Frédéric MOREL 13<sup>ème</sup> vice-président

**Asseseurs présents :**

M. Julien AGUIN, 5<sup>ème</sup> assesseur

**Asseseurs excusés :**

M. Freddy BODIN, 3<sup>ème</sup> assesseur  
M. Michel DUBARRY, 2<sup>ème</sup> assesseur  
M. Gilles DURAND 1<sup>er</sup> assesseur  
M. Pascal MACHU, 4<sup>ème</sup> assesseur

**Pouvoir**

M. Christian POTEAU 1<sup>er</sup> vice-président a donné pouvoir à Monsieur Pierre YVROUD

Secrétaire de séance : M. Julien AGUIN

Date de la convocation
15/05/2025

Date d'affichage
27/05/2025

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code l'Environnement ;

**Vu** le Code de l'Urbanisme ;

**Vu** le Code de l'Energie ;

**Vu** l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

**Vu** le projet de charte « espaces publics résilients » ;

**Considérant** que le SDESM est membre d'Ensemble 77, collectif de partenaires publics et privés animé par le Syndicat des Travaux Publics de Seine-et-Marne ;

**Considérant** qu'Ensemble 77 pilote plusieurs projets partenariaux pour promouvoir les pratiques bas carbone dans les chantiers de travaux publics ;

**Considérant** que les effets du changement climatique impactent les espaces publics et justifient que les acteurs publics et privés réfléchissent à la conception d'aménagement urbain adaptés aux enjeux environnementaux ;

**Considérant** qu'Ensemble 77 a élaboré une charte des espaces publics résilients rappelant les enjeux d'adaptation au changement climatique des espaces extérieurs ouverts au public (espaces verts, voiries, cheminements piétons, cours d'école, ...) ;

**Considérant** que cette charte propose un ensemble d'engagements et d'actions concrètes pour promouvoir les mobilités douces, contribuer à la réduction et au réemploi des déchets de chantier, pour préserver la biodiversité ;

**Considérant** qu'il est opportun que le SDESM s'associe à cette démarche partenariale et signe cette charte pour accompagner, au titre de ses compétences statutaires, la réalisation de certaines actions ;

**Après en avoir délibéré,**

**Le Bureau syndical, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :**

**APPROUVE** la charte « espaces publics résilients ».

**AUTORISE** le président ou son représentant à signer cette charte et tout acte ou document se rapportant à celle-ci.

**Bureau Syndical du 21 mai 2025**  
**Extrait du Registre des délibérations**

**DELIBERATION N°13-2025**

**Objet de la délibération : Demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France : appel à projets réduction de l'impact de la pollution lumineuse et création de trame noire programme 2025**

Nombre de membres	
Composant le bureau	14
Membres en exercice	14
Présents physiques	8
Présents par visio-conférence	2
Votants	11
Dont pouvoirs	1

*L'an deux mille vingt-cinq le 21 mai à 10h00, le Bureau Syndical s'est réuni physiquement et par visioconférence à La Rochette, convoqué en date du 15 mai deux mille vingt-cinq par le président en exercice, Monsieur Pierre YVROUD.*

**Membres du Bureau présents :**

M. Philippe BAPTIST 8<sup>ème</sup> vice-président, Mme Bernadette BEAUVAIS 10<sup>ème</sup> vice-présidente (Visio), M. Jacques DELPORTE 2<sup>ème</sup> vice-président, M. Didier FENOUILLET 6<sup>ème</sup> vice-président, M. Pascal FOURNIER 4<sup>ème</sup> vice-président (Visio), M. Michel GARD 3<sup>ème</sup> vice-président, M. Jacques ILLIEN 7<sup>ème</sup> vice-président, Christophe MARTINET 9<sup>ème</sup> vice-président, Mme Claude RAIMBOURG 5<sup>ème</sup> vice-présidente, M. Pierre YVROUD président.

**Membres du Bureau excusés :**

Mme Stéphanie AUZIAS 11<sup>ème</sup> vice-présidente  
Mme Claire CAMIN 12<sup>ème</sup> vice-présidente  
M. Frédéric MOREL 13<sup>ème</sup> vice-président

**Asseseurs présents :**

M. Julien AGUIN, 5<sup>ème</sup> assesseur

**Asseseurs excusés :**

M. Freddy BODIN, 3<sup>ème</sup> assesseur  
M. Michel DUBARRY, 2<sup>ème</sup> assesseur  
M. Gilles DURAND 1<sup>er</sup> assesseur  
M. Pascal MACHU, 4<sup>ème</sup> assesseur

**Pouvoir**

M. Christian POTEAU 1<sup>er</sup> vice-président a donné pouvoir à Monsieur Pierre YVROUD

Secrétaire de séance : M. Julien AGUIN

Date de la convocation
15/05/2025

Date d'affichage
27/05/2025

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et la limitation des nuisances lumineuses ;

**Considérant** que le SDESM souhaite poursuivre son soutien aux communes investissant dans la rénovation de leur éclairage public et plus particulièrement dans le remplacement des sources lumineuses énergivores ;

**Considérant** que l'arrêté ministériel précité fixe une échéance au 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour la suppression des installations lumineuses dont la proportion de lumière émise au-dessus de l'horizontal est supérieure à 50% ;

**Considérant** que la directive européenne 2011/65/UE par son annexe III modifiée le 13 décembre 2021, précitée, fixe une échéance à 2027 pour l'interdiction à la vente de toutes les lampes à décharge qui représentent 51% du patrimoine (donnée avril 2025) ;

**Considérant** que la région Ile-de-France propose un appel à projet portant sur la réduction de l'impact de la pollution lumineuse et la création de trame noire au bénéfice des communes ;

**Considérant** que le taux de subvention régionale de 50% maximum pourrait être mobilisé ;

**Après en avoir délibéré,**

**Le Bureau syndical, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :**

**AUTORISE** le président à solliciter une subvention auprès de la Région Ile-de-France pour les opérations de travaux de rénovation de l'éclairage public 2025 déléguées par les communes au SDESM.

**AUTORISE** le président à signer tout acte ou document se rapportant à cette demande.

**Bureau Syndical du 21 mai 2025**  
**Extrait du Registre des délibérations**

**DELIBERATION N°14-2025**

**Objet de la délibération Suppression de postes**

Nombre de membres	
Composant le bureau	14
Membres en exercice	14
Présents physiques	8
Présents par visio-conférence	2
Votants	11
Dont pouvoirs	1

*L'an deux mille vingt-cinq le 21 mai à 10h00, le Bureau Syndical s'est réuni physiquement et par visioconférence à La Rochette, convoqué en date du 15 mai deux mille vingt-cinq par le président en exercice, Monsieur Pierre YVROUD.*

**Membres du Bureau présents :**

M. Philippe BAPTISTE 8<sup>ème</sup> vice-président, Mme Bernadette BEAUVAIS 10<sup>ème</sup> vice-présidente (Visio), M. Jacques DELPORTE 2<sup>ème</sup> vice-président, M. Didier FENOUILLET 6<sup>ème</sup> vice-président, M. Pascal FOURNIER 4<sup>ème</sup> vice-président (Visio), M. Michel GARD 3<sup>ème</sup> vice-président, M. Jacques ILLIEN 7<sup>ème</sup> vice-président, Christophe MARTINET 9<sup>ème</sup> vice-président, Mme Claude RAIMBOURG 5<sup>ème</sup> vice-présidente, M. Pierre YVROUD président.

**Membres du Bureau excusés :**

Mme Stéphanie AUZIAS 11<sup>ème</sup> vice-présidente  
Mme Claire CAMIN 12<sup>ème</sup> vice-présidente  
M. Frédéric MOREL 13<sup>ème</sup> vice-président

**Asseseurs présents :**

M. Julien AGUIN, 5<sup>ème</sup> assesseur

**Asseseurs excusés :**

M. Freddy BODIN, 3<sup>ème</sup> assesseur  
M. Michel DUBARRY, 2<sup>ème</sup> assesseur  
M. Gilles DURAND 1<sup>er</sup> assesseur  
M. Pascal MACHU, 4<sup>ème</sup> assesseur

**Pouvoir**

M. Christian POTEAU 1<sup>er</sup> vice-président a donné pouvoir à Monsieur Pierre YVROUD

Secrétaire de séance : M. Julien AGUIN

Date de la convocation
15/05/2025

Date d'affichage
27/05/2025

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique ;

**Vu** l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

**Considérant** le tableau récapitulatif des postes à supprimer ci-dessous :

Filière	Catégorie	Délibération de création du poste <i>CS=comité syndical</i> <i>BS=bureau syndical</i>	Libellé du poste à supprimer	Durée Heb.	Motif de la suppression
Administrative	C	N°2022-22 du CS du 06/04/2022	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	TNC 17h30	Avancement de grade
		N°38-2024 du BS du 26/11/2024	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	TNC 28h	Avancement de grade
		N°07-2019 du BS du 11/09/2019	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35h	Avancement de grade
		N°2016-05 du CS du 18/02/2016	Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe = Adjoint administratif	35h	Avancement de grade
		N°04-2016 du BS du 10/05/2016	Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe = Adjoint administratif	35h	Avancement de grade
		N°16-2023 du BS du 07/09/2023	<i>Apprenti au service éclairage public</i>	35h	Fin du contrat d'apprentissage
Technique	B	N°2013-02 du BS du 19/03/2013	Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	35h	Mobilité interne de l'agent sur un poste de technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe
		N°21-2023 du BS du 16/11/2023	Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	35h	Recrutement annulé
		N°34-2024 du BS du 18/09/2024	Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe <i>Accroissement temporaire d'activité</i>	35h	Recrutement sur poste d'Ingénieur
		N°32-2024 du BS du 18/09/2024	Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe <i>Contrat de projet</i>	TNC 17h30	Recrutement sur poste d'Ingénieur

**Vu** les avis favorables ci-annexés du Comité Social Territorial du Centre D'Équipement de la Région de Seine-et-Marne réuni en séance en date du 11 mars 2025 ;

Accusé de réception en préfecture  
077-200041309-20250521-B2025-14-DE  
Date de récépissé : 26/05/2025  
Date de réception préfecture : 26/05/2025

**Après en avoir délibéré,**

**Le Bureau syndical, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :**

**DECIDE** de supprimer :

- Deux postes d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (17h30/heb) + (28h/heb) – *Annexes 1 et 2*
- Un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (35h/heb) - *Annexe 3*
- Deux postes d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe (devenu adjoint administratif territorial) à temps complet (35h/heb) *Annexes 4 et 5*
- Un poste d'apprenti – emploi non permanent (35h/sem) – *Annexe 6*
- Deux postes de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (35h/heb) – *Annexes 7 et 8*
- Un poste de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (35h/heb - *emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité*) - *Annexe 9*
- Un poste de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (17h30/heb - *emploi non permanent pour un contrat de projet*) - *Annexe 10*

**Bureau Syndical du 21 mai 2025**  
**Extrait du Registre des délibérations**

**DELIBERATION N°15-2025**

**Objet de la délibération : Suppression-création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe**

Nombre de membres	
Composant le bureau	14
Membres en exercice	14
Présents physiques	8
Présents par visio-conférence	2
Votants	11
Dont pouvoirs	1

*L'an deux mille vingt-cinq le 21 mai à 10h00, le Bureau Syndical s'est réuni physiquement et par visioconférence à La Rochette, convoqué en date du 15 mai deux mille vingt-cinq par le président en exercice, Monsieur Pierre YVROUD.*

**Membres du Bureau présents :**

M. Philippe BAPTIST 8<sup>ème</sup> vice-président, Mme Bernadette BEAUVAIS 10<sup>ème</sup> vice-présidente (Visio), M. Jacques DELPORTE 2<sup>ème</sup> vice-président, M. Didier FENOUILLET 6<sup>ème</sup> vice-président, M. Pascal FOURNIER 4<sup>ème</sup> vice-président (Visio), M. Michel GARD 3<sup>ème</sup> vice-président, M. Jacques ILLIEN 7<sup>ème</sup> vice-président, Christophe MARTINET 9<sup>ème</sup> vice-président, Mme Claude RAIMBOURG 5<sup>ème</sup> vice-présidente, M. Pierre YVROUD président.

**Membres du Bureau excusés :**

Mme Stéphanie AUZIAS 11<sup>ème</sup> vice-présidente  
Mme Claire CAMIN 12<sup>ème</sup> vice-présidente  
M. Frédéric MOREL 13<sup>ème</sup> vice-président

**Asseseurs présents :**

M. Julien AGUIN, 5<sup>ème</sup> assesseur

**Asseseurs excusés :**

M. Freddy BODIN, 3<sup>ème</sup> assesseur  
M. Michel DUBARRY, 2<sup>ème</sup> assesseur  
M. Gilles DURAND 1<sup>er</sup> assesseur  
M. Pascal MACHU, 4<sup>ème</sup> assesseur

**Pouvoir**

M. Christian POTEAU 1<sup>er</sup> vice-président a donné pouvoir à Monsieur Pierre YVROUD

Secrétaire de séance : M. Julien AGUIN

Date de la convocation
15/05/2025

Date d'affichage
27/05/2025

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique ;

**Vu** l'article L313-1 du code de la fonction publique, mentionnant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

**Vu** l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

**Vu** le tableau des effectifs modifié ;

**Vu** l'avis favorable du Comité Social Territorial du Centre Départemental de Gestion de Seine-et-Marne réuni en séance du 8 avril 2025 ;

**Considérant** que compte tenu de l'augmentation de l'activité du service énergie du fait de la création d'un conseiller en énergie et d'un économiste de flux et la nécessité d'un accompagnement administratif, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants ;

**Considérant** l'accord écrit de l'agent par courrier du 19 février 2025 ;

**Après en avoir délibéré,**

**Le Bureau syndical, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :**

**DECIDE** d'instituer selon le dispositif suivant :

- La suppression, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025, de l'emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires au service « Energie », et
- La création, à compter de la même date, d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires relevant de la catégorie C au service « Energie ».

**MODIFIE** le tableau des effectifs en conséquence :

EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Assistante technique	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	0	TNC à raison de 28 heures hebdomadaires
Assistante technique	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	0	1	TC à raison de 35 heures hebdomadaires

**Bureau Syndical du 21 mai 2025**  
**Extrait du Registre des délibérations**

**DELIBERATION N°16-2025**

**Objet de la délibération : Avis sur le projet de document cadre identifiant les surfaces naturelles, agricoles et forestières susceptibles d'accueillir des installations photovoltaïques au sol**

Nombre de membres	
Composant le bureau	14
Membres en exercice	14
Présents physiques	8
Présents par visio-conférence	2
Votants	11
Dont pouvoirs	1

*L'an deux mille vingt-cinq le 21 mai à 10h00, le Bureau Syndical s'est réuni physiquement et par visioconférence à La Rochette, convoqué en date du 15 mai deux mille vingt-cinq par le président en exercice, Monsieur Pierre YVROUD.*

**Membres du Bureau présents :**

M. Philippe BAPTIST 8<sup>ème</sup> vice-président, Mme Bernadette BEAUVAIS 10<sup>ème</sup> vice-présidente (Visio), M. Jacques DELPORTE 2<sup>ème</sup> vice-président, M. Didier FENOUILLET 6<sup>ème</sup> vice-président, M. Pascal FOURNIER 4<sup>ème</sup> vice-président (Visio), M. Michel GARD 3<sup>ème</sup> vice-président, M. Jacques ILLIEN 7<sup>ème</sup> vice-président, Christophe MARTINET 9<sup>ème</sup> vice-président, Mme Claude RAIMBOURG 5<sup>ème</sup> vice-présidente, M. Pierre YVROUD président.

**Membres du Bureau excusés :**

Mme Stéphanie AUZIAS 11<sup>ème</sup> vice-présidente  
Mme Claire CAMIN 12<sup>ème</sup> vice-présidente  
M. Frédéric MOREL 13<sup>ème</sup> vice-président

**Asseseurs présents :**

M. Julien AGUIN, 5<sup>ème</sup> assesseur

**Asseseurs excusés :**

M. Freddy BODIN, 3<sup>ème</sup> assesseur  
M. Michel DUBARRY, 2<sup>ème</sup> assesseur  
M. Gilles DURAND 1<sup>er</sup> assesseur  
M. Pascal MACHU, 4<sup>ème</sup> assesseur

**Pouvoir**

M. Christian POTEAU 1<sup>er</sup> vice-président a donné pouvoir à Monsieur Pierre YVROUD

Secrétaire de séance : M. Julien AGUIN

Date de la convocation
15/05/2025

Date d'affichage
27/05/2025

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code de l'Urbanisme, en particulier les articles L.111-29 à L.111-34 et R.111-56 à R.111-61-1 relatifs au document-cadre ;

**Vu** le Code de l'Energie ;

**Vu** la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, et en particulier son article 54 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

**Vu** la saisine par courriel du SDESM par la DDT relative à la mise en consultation du document cadre relatif à l'identification des surfaces agricoles, reçue le 8 avril 2025 ;

**Vu** le tableau annexé au dossier de séance ;

**Considérant** que le projet de 3<sup>ème</sup> Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE 3) vise un rythme de développement du solaire au moins à 5,5GW/an au niveau national (contre un peu plus de 3 GW/an en 2023) ;

**Considérant** que le SDESM soutient le développement des projets photovoltaïques en Seine-et-Marne, afin de contribuer à l'atteinte des objectifs de la prochaine PPE ;

**Après en avoir délibéré,**

**Le Bureau syndical, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :**

**EMET** un avis favorable sur le projet de document-cadre, assorti de réserves avec des propositions d'ajout de parcelles et de suppression de parcelles issues du document-cadre, les propositions de modifications étant récapitulées dans le tableau joint en annexe.